

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

**PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la  
réhabilitation énergétique de 16 logements à  
MOLSHEIM et approbation d'un projet de convention à  
conclure**

CP/2020/177

**Service chef de file :**

L5 - Habitat et logement

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Foyer de la Basse Bruche une subvention départementale pour la réhabilitation énergétique de 16 logements situés 8-10, rue de Champagne à Molsheim.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018 l'Assemblée départementale a décidé d'une nouvelle politique départementale de l'habitat (délibération n° CD/2018/008) encourageant la réhabilitation énergétique des logements locatifs sociaux.

Ce dispositif de soutien est ouvert aux bailleurs sociaux qui réhabilitent un immeuble dont la performance énergétique avant travaux est supérieure à 200kWh/m<sup>2</sup>/an. L'aide est variable selon l'âge de l'immeuble, selon la classe énergétique initiale et le gain énergétique à atteindre et le montant d'éco-prêt attribué.

Le dispositif départemental fait l'objet d'un partenariat avec l'Association Territoriale des Organismes HLM d'Alsace (AREAL) et la Banque des Territoires. En effet celui-ci vient en complément d'un prêt bonifié délivré aux bailleurs sociaux par la Banque des Territoires.

A titre d'information est jointe en annexe une présentation du dispositif d'intervention du Département en vigueur.

Pour ce qui concerne ce projet, il s'agit de 2 bâtiments construits en 1988.

		Conso. énerg. initiale	Conso. énerg. finale	Gain	Montant Eco- Prêt	Subvention départementale
8, rue de Champagne	8 logts	204 kWh/m <sup>2</sup> /an (Classe D)	99,40 kWh/m <sup>2</sup> /an (Classe C)	105 kWh/m <sup>2</sup> /an	<b>11 000 €/logt</b>	<b>1 900 €/logt</b>
10, rue de Champagne	8 logts	204 kWh/m <sup>2</sup> /an (Classe D)	99,40 kWh/m <sup>2</sup> /an (Classe C)	105 kWh/m <sup>2</sup> /an	<b>11 000 €/logt</b>	<b>1 900 €/logt</b>

Dans le cadre de la programmation 2019, il est proposé à la Commission Permanente de d'attribuer des subventions au titre de la politique volontariste du Département au Foyer de la Basse Bruche pour un montant de **30 400 €** pour la réhabilitation énergétique de

16 logements sociaux répartis sur 2 bâtiments et situés 8-10, rue de Champagne à Molsheim.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec la Foyer de la Basse Bruche.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PARCPU 2019-1	G 2019 2021 PARC PUBLIC	6 000 000 €	3 933 681,53 €	30 400 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention au Foyer de la Basse Bruche dans le cadre des dispositifs d'aide pour la réhabilitation énergétique de 16 logements locatifs sociaux d'un montant de 30 400 € pour l'opération située 8-10, rue de Champagne à Molsheim.*

*Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention à conclure entre le Département et le Foyer de la Basse Bruche, joint à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 12/06/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY